

Montréal, le 17 juin 2009

Madame Micheline Carrier  
Monsieur Daniel Turp  
Éditions Sisyphé  
4005, rue des Érables  
Montréal (Québec)  
H2K 3V7

**Objet : le départ de Carole Trahan**

Madame,  
Monsieur,

Le message que vous m'avez adressé le 3 juin dernier ainsi qu'à M. Hubert Lacroix et à M. Sylvain Lafrance, m'a été transmis afin que j'en assure le suivi. Dans le cadre des compressions budgétaires à Radio-Canada, vous nous demandez de revenir sur notre décision de ne pas renouveler le contrat Mme Carole Trahan. Vous manifestez également une certaine inquiétude quant à l'avenir de notre émission matinale de la fin de semaine

Comme d'autres radiodiffuseurs et entreprises dans le monde, CBC/Radio-Canada est aux prises avec une situation économique très difficile. En 35 ans, la Société n'a pas vu son financement de base augmenter en dollars constants. La tourmente économique actuelle a entraîné une réduction substantielle des revenus publicitaires, ce qui a amené CBC/Radio-Canada à prévoir un manque à gagner de 60 à 65 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009. La réduction des dépenses entreprise à l'échelle de la Société depuis août dernier a permis d'atteindre l'équilibre pour l'année financière 2008-2009. Malheureusement, aucune reprise ne semble en vue pour 2009-2010, et la Société doit prévoir un manque à gagner de 171 millions de dollars. Ce chiffre dépend de sa capacité à vendre pour 125 millions de dollars d'actifs. Sans cela, le manque à gagner sera encore plus considérable.

À Radio-Canada seulement, le manque à gagner pour 2009-2010 est de 51 millions de dollars dont 17 millions proviennent de réductions à la grille télévision et 34 millions de l'ensemble des autres services français.

Nos décisions ne sont pas prises de façon arbitraire. Elles reposent sur une réflexion et un examen approfondi de nos ressources. Connaissant sa notoriété, le non-renouvellement du contrat de Mme Trahan a été un choix difficile. Cette décision n'est pas un désaveu de son immense talent, c'est une décision imposée par notre réalité financière. En effet, certains contrats ne peuvent pas être renouvelés. Cela dit, nos artisans permanents sauront prendre la relève avec tout le professionnalisme qui fait la réputation de la radio musicale de Radio-Canada.

Malgré le changement d'animation à l'automne, l'émission conservera la même direction artistique. Les auditeurs pourront y retrouver toutes les qualités qu'ils apprécient et qui font le succès de ce créneau : musique classique, découverte de talents musicaux et animation intelligente appropriée aux matins de la fin de semaine.

Rappelons que les amateurs de musique classique peuvent en tout temps écouter la web radio classique de Radio-Canada à l'adresse [http://www.radio-canada.ca/espace\\_musique/webRadioClassique.asp](http://www.radio-canada.ca/espace_musique/webRadioClassique.asp), et faire de belles découvertes dans ce domaine. C'est également dans ces pages que les mélomanes peuvent connaître les heures et jours de diffusion de nos émissions de grande musique.

Parmi les 18 grands pays occidentaux pour lesquels on a mesuré le financement des radiodiffuseurs publics par habitant, CBC/Radio-Canada se place au 15<sup>e</sup> rang du financement (étude du Groupe Nordicité Ltée, janvier 2009). En comparaison, la BBC reçoit 124 dollars par habitant et la France, 65 dollars (bientôt 77 dollars) pour diffuser en une seule langue et dans un seul fuseau horaire, alors que CBC/Radio-Canada reçoit seulement 34 dollars par habitant et offre ses services dans les deux langues officielles sur six fuseaux horaires.

Nous remercions les nombreux citoyens qui ont exprimé leur appui à Radio-Canada et demandé que soient réévaluées les coupures. Il est important pour nous de les entendre et nous leur sommes particulièrement reconnaissants de faire valoir la réelle contribution de Radio-Canada auprès d'eux. Nous voulons vous assurer que nous continuerons à refléter et à promouvoir la vitalité ainsi que la richesse culturelle du Canada français dans nos émissions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Christiane LeBlanc  
Directrice d'Espace musique  
CL/MT/fp